Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 056-215602319-20260413-CMDU130426014-DE

COMMUNE de SAINT-NOLFF
Morbihan

Tél : 02.97.45.47.59

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le treize avril, le Conseil municipal de la commune de Saint-Nolff dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire à la mairie sous la présidence de madame Karine ALBANHAC, maire.

Date de la Convocation : 7 avril 2026

Présents :
K. ALBANHAC, C. PLUS, F. MAUMAS, P. IMBERT, P. DELAHAYE, A. FERTÉ-DEVIN, G. LE DERRIEN, M. FEUILLET, T. BESNARD, B. NÉDÉLEC, T. VIEILLE-CESSAY, R. SALONDY, J. BENARD-TERRIEN, C. BRICE, C. LAMOURIC, G. VASSEUR, M. GRECO, A. KNOERLÉ, L. POUHAUT, P-Y. MATEL, S. ESLAN, S. PASCO, D. BERTHO, B. GICQUEL, E. ANDRIEU, P. CASTELL, M-T. PERENNOU

Absents : néant

Membres en exercice : 27
Membres présents : 27
Membres absents : 0
Procurations : 0
Votants : 27

Caroline LAMOURIC a été élue secrétaire de séance.

---

14 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Madame la maire expose :

Conformément à l'article L. 1411-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les collectivités territoriales peuvent confier, à un ou plusieurs opérateurs économiques et par une convention de délégation de service public, la gestion d'un service public dont elles ont la responsabilité.

Les missions de la commission de délégation de service public (CDSP) sont les suivantes :

- étudier les dossiers de candidature et sélectionner les candidats admis à présenter une offre ;
- être consulté, pour avis, sur l'opportunité d'engager des négociations avec un ou plusieurs soumissionnaires ;
- Examiner les offres des soumissionnaires et transmettre, à l'assemblée délibérante, un rapport présentant notamment la liste des entreprises admises à concourir ;
- analyser les propositions et restituer les motifs du choix de l'entreprise retenue et l'économie générale du contrat présenté.

La CDSP est consultée pour avis sur tout avenant à un contrat de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %.

En application de l'article L. 1411-5 et suivants du CGCT, la commission est composée pour les communes de 3500 habitants et plus :

- du maire ou de son représentant, président de droit ;

- de cinq membres titulaires de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

- de cinq membres suppléants élus suivant les mêmes modalités que les membres titulaires.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 056-215602319-20260413-CMDU130426014-DE

Conformément aux dispositions de l'article D. 1411-3 du CGCT, les membres de la CDSP sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle en application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- procède à l'élection des membres de la commission de délégation de service public.

Sont présentées :

1ère liste :

-Thierry BESNARD
-Thaddée VIEILLE- CESSAY
-Gaël VASSEUR
- Gwendal LE DERRIEN
-François MAUMAS
-Marie FEUILLET
-Pascale IMBERT
-Sylvie ESLAN
-Anouk FERTE-DEVIN
-Caroline PLUS

2ème liste

-Eric ANDRIEU
-Sabrina PASCO
- Philippe CASTELL

Nombre de votants : 27
Nombre de suffrages exprimés : 27

Répartition des sièges :

1ère liste : 21 voix
2ème liste : 6 voix

Sont élus à la commission de délégation de service public :

. Thierry BESNARD, titulaire
. Thaddée VIEILLE-CESSAY, titulaire
. Gaël VASSEUR, titulaire
. Gwendal LE DERRIEN, titulaire
. Marie FEUILET, suppléante
. Pascale IMBERT, suppléante
. Sylvie ESLAN, suppléante
. Anouk FERTE-DEVIN, suppléante

. Eric ANDRIEU, titulaire
. Philippe CASTELL, suppléant

Fait et délibéré en Mairie, les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
En mairie, le 14 avril 2026
Le maire,
Karine ALBANHAC

MAIRIE DE SAINT-NOLFF 56 MORBIHAN